

## LA BANQUE NATIONALE

terus, en vertu de la loi d'arbitrage, à accepter la dite décision. Chose plus curieuse encore, c'est que les ouvriers de Montréal n'étaient nullement intéressés dans le débat et c'est par pure "sympathie" pour leurs camarades de l'Ouest qu'ils ont abandonné l'atelier.

Mais est-ce bien à nos propres ouvriers Canadiens qu'incombe toute la responsabilité de la grève. Il a fallu, pour obtenir que les grévistes fussent payés par l'union internationale à laquelle ils sont affiliés, qu'une entente intervint entre les chefs ouvriers du Canada et les esprits dirigeants de la dite union internationale.

Il est difficile de croire que l'union internationale n'a pas conseillé la grève, quand on examine de près la situation.

Aux Etats-Unis, les commerçants en grains et les Compagnies de transport maritimes voient leurs intérêts affectés, du fait que le mouvement des grains de l'Ouest à l'exportation se fait de plus en plus par la voie Canadienne au détriment des ports américains. Aussi, tous les intéressés se sont-ils ligués pour obtenir des tarifs réduits pour le transport des grains sur les voies ferrées américaines. Les Compagnies de chemins de fer se refusent à réduire ces tarifs et, chose remarquable, elles trouvent pour les appuyer dans leur refus, le concours de leurs ouvriers. Les ouvriers comprennent bien qu'une diminution de recettes pour les Compagnies, surtout dans une période de dépression des affaires, signifierait pour eux une diminution de salaires et ils tiennent, cela va de soi, à un salaire aussi élevé que possible.

Les grains s'exportent maintenant par voie Canadienne parce que la route Canadienne est plus économique. Comment ramener ce trafic aux chemins de fer américains? Une grève qui empêcherait les Compagnies ou l'une des Compagnies Canadiennes de chemin de fer de transporter le grain ou l'obligerait à élever ses taux de transport, ferait l'affaire des américains.

Il y a là pour le moins une coïncidence remarquable; mais, n'est-ce bien qu'une coïncidence?

Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que l'union internationale aurait travaillé du même coup au détriment des ouvriers Canadiens et à l'avantage des ouvriers américains.

Nos propres ouvriers sont les dupes de l'union internationale. Ils devraient maintenant s'en rendre un compte suffisant puisque ce sont précisément des ouvriers américains qui, en partie, viennent remplir la place des grévistes.

## C'EST UN FAIT ACQUIS

que dans la vie pratique des affaires, les annonces insérées dans un bon journal de la partie, rapportent. Faites un essai dans le "Prix Courant" et vous serez satisfait.

La Banque Nationale vient de publier une circulaire indiquant les facilités qu'elle offre au public voyageur se rendant à l'étranger, au moyen de ses Lettres de Crédit Circulaires.

A la circulaire est jointe une petite brochure indiquant le mécanisme et les avantages de ces lettres de crédit du "Traveller's cheques" pour le voyageur qui a tout intérêt à ne pas voyager en portant sur lui de grosses sommes d'argent qu'il est exposé à perdre ou à se faire voler.

Nous recommandons à nos lecteurs qui ne l'auraient pas reçue de se procurer cette brochure intitulée "Travellers cheques", publiée en français, avec texte anglais en regard. Un code télégraphique à l'usage des voyageurs, code très pratique est inclus dans la brochure. Des renseignements sur les monnaies étrangères, un tableau des mesures métriques comparées aux mesures anglaises et une liste des correspondants de la Banque Nationale dans tous les pays de l'univers complètent la brochure.

## LES FINANCES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

L'exercice financier ayant pris fin le 30 juin dernier, laisse dans la caisse du Trésor Provincial, une somme de \$1,696,71, c'est-à-dire que les recettes ordinaires et extraordinaires dépassent de ce chiffre les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'année fiscale 1907-08.

Les recettes de l'année ont été de \$6,016,615.77 et les dépenses de \$4,980,519.06.

Le Trésor Provincial a sur le Trésor Fédéral cet avantage de pouvoir établir son budget des recettes sur des bases moins changeantes et par conséquent, plus solides, en même temps qu'il reste plus maître de ses dépenses.

Le gouvernement fédéral dépend, en quelque sorte, pour ses recettes de la plus ou moins grande activité des affaires; la prospérité commerciale, les importations sont plus accentuées et les recettes de la douane augmentent, y a-t-il une dépression commerciale, aussitôt les recettes de douane diminuent; il en est de même au point de vue des recettes de l'accise.

Or, on sait que c'est de ces deux sources, en grande partie: douanes et accise, que le gouvernement fédéral tire ses recettes et que, par conséquent, elles peuvent varier grandement suivant que le commerce est ou n'est pas prospère.

Le gouvernement de la Province de Québec qui tire ses revenus d'autres sources n'a pas les mêmes aléas à couvrir; ses recettes proviennent pour la plupart, des subsides du gouvernement, des bois et forêts, des licences pour tels et magasins, des taxes sur les cor-

porations commerciales et des droits de successions. Il peut y avoir des variations pour quelques-unes de ces sources de revenus, mais la principale ne varie pas et les autres, sauf peut-être pour les bois et forêts, ne peuvent différer grandement d'une année à l'autre.

Ceci nous amène à dire qu'étant aussi certain qu'il est possible de l'être, d'un chiffre de ses recettes et qu'il est maître de ses dépenses, le gouvernement provincial n'a pas besoin pour équilibrer son budget—le surplus ci-dessus en est la preuve—des taxes qui grèvent le commerce et l'industrie. Au point de vue de la prospérité de la province, ces taxes devraient disparaître; elles ont été imposées à un moment où elles pouvaient être utiles, nécessaires peut-être pour équilibrer le budget, mais aujourd'hui elles n'ont plus leur raison d'être.

## L'ECLAIRAGE DE MONTREAL

La Montreal Light, Heat & Power Co. a un contrat avec la cité pour l'éclairage des rues de Montréal. Ce contrat expire le 31 décembre prochain. Des soumissions ont été demandées par le Conseil Municipal au mois de décembre dernier pour la fourniture de l'éclairage après l'expiration du contrat avec la M. L. H. & P. Co. On se souvient que deux propositions ont été reçues à la suite de cette demande: l'une du Syndicat Robert offrant d'éclairer la ville à un prix ferme de cinquante-cinq dollars par lampe par année; l'autre, de la Montreal Light Heat & Power Co., proposant simplement de fixer le prix par lampe à dire d'experts.

Ce n'était pas une soumission qui a donné cette réponse de la M. L. H. & P. Co. c'est du moins ce que décida le Comité de l'éclairage et, sa proposition fut en conséquence écartée.

Un bref d'injonction fut pris à la suite de la décision du Comité d'éclairage par la M. L. H. & P. Co. interdisant au Conseil de prendre en considération la récommandation du Comité de l'éclairage. Le Conseil aurait pu et dû, à ce moment, accepter comme soumission la proposition du Power, ou la rejeter en tant que soumission et accepter celle du Syndicat Robert.

Ce dernier aurait pu commencer immédiatement les travaux et être prêt à éclairer la ville à l'expiration du contrat en cours. C'eût été trop simple, sans doute.

Le Syndicat Robert attend toujours pour commencer ses travaux que la question de l'injonction soit définitivement réglée et quoiqu'il fasse il ne pourra pas être prêt désormais à éclairer la ville au 1er janvier prochain.

Aucune autre compagnie n'est actuellement en mesure d'éclairer la ville. Seul la Montreal Light, Heat & Power Co.